

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes Question au Gouvernement n° 1588

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Catherine Tasca.

Mme Catherine Tasca. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Chaque année, la rentrée scolaire et la rentrée artistique se font à peu près en même temps. Cette année, alors que les théâtres, les festivals, les salles de concert publiaient leur programme, vous avez fait paraître, monsieur le ministre, une plaquette forte intéressante sur le Printemps théâtral, qui relate toutes les expériences reliant l'école au théâtre.

Faut-il y voir un signe heureux de convergence ? En effet, notre système d'éducation fait envie à beaucoup de pays, même s'il appelle des réformes, auxquelles vous vous employez.

Nous avons également, grâce à des décennies de politiques culturelles volontaristes de l'Etat et des collectivités locales, de nombreux artistes, des équipements, des procédures d'aide à la création qui ont fait leurs preuves. Malheureusement, les deux mondes se rencontrent assez difficilement et ils ont en tout cas du mal à s'épauler l'un l'autre et à créer toutes les synergies qui devraient pouvoir être possibles. Nous savons pourtant monsieur le ministre, que cette rencontre est possible et parfois réussie. J'en veux pour preuve le festival Banlieues Arts qui, à Trappes, réunit chaque année les enseignants, les élèves et les artistes autour d'un projet commun de très grande qualité. Cette année, c'est Mme Ségolène Royal qui a bien voulu ouvrir ce festival. («Ah!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Certes, nous savons que tous les enfants ne naissent pas artistes. Mais nous savons aussi que, pour tous, la découverte des arts, une pratique artistique peuvent être un moteur très utile de formation de la personnalité, de socialisation et de développement des capacités d'expression.

Cette possibilité, l'école est sans doute la seule à pouvoir l'offrir à tous de manière égale. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous disiez quelles sont vos actions et vos projets en la matière, à la veille de l'initiative que va prendre l'UNESCO à la faveur d'un appel pour le développement de l'éducation artistique, le 3 novembre prochain. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, pour une réponse courte car nous sommes un peu en retard.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, Mme Ségolène Royal et moi-même menons une action énergique dans le domaine de l'éducation artistique, en liaison étroite avec la ministre de la culture.

Alors que 3 % seulement des lycéens avaient dans le passé droit à une éducation artistique, ce seront, avec la réforme des lycées, plus de 50 % qui auront droit aux ateliers artistiques. Ils bénéficieront en plus d'une innovation très importante: l'intervention de personnalités extérieures compétentes dans les établissements scolaires.

Au niveau de l'école, un programme a été développé: «L'éveil musical pour tous les enfants». Le problème de l'initiation à la perception de l'image est aussi pris en compte et une mesure très importante, attendue depuis plus de trente ans, a été prise: la reconnaissance des droits d'auteur permet aujourd'hui à tous les enseignants

de se servir des enregistrements de cassettes sans être dans la clandestinité.

Par ailleurs, nous avons organisé un festival de chorales scolaires - cette année, il s'est tenu à Strasbourg et, l'an prochain, il aura lieu à Nantes -, un printemps théâtral pour les établissements scolaires, et avec le député Jack Lang («Ah!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) un concours annuel de poésie. L'an prochain, nous poursuivrons cette action en organisant un ensemble musical par établissement, quel que soit cet ensemble musical, et par un aménagement des locaux dans le cadre des plans de développement de constructions que nous élaborons.

Avec la réforme des IUFM, l'enseignement artistique sera obligatoire dans la formation de tous les enseignants. Comme vous, madame la députée, je crois que l'enseignement artistique est extrêmement important pour un pays de culture comme le nôtre, pour un pays où, plus il y aura du temps libre, plus grande sera la possibilité d'utiliser ce temps pour la culture. Cela sera la garantie non seulement du rayonnement de ce pays, mais aussi de son développement économique. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur: Mme Catherine Tasca

Circonscription: Yvelines (11e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1588 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 1999, page 8235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 octobre 1999